

Sorgues, le 25 mars 2014



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L.2121.7 A L.2121.12 du CGCT)

Madame,
Monsieur,
Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal dont vous êtes membre est convoqué en séance ordinaire **à la Salle des Fêtes de Sorgues** pour l'élection du Maire et de ses Adjointes le :

DIMANCHE 30 MARS 2014 à 10 H 30

Je vous rappelle que selon les dispositions de la Loi N° 92.125 du 6 février 1992, tous les documents et annexes relatifs aux questions de l'ordre du jour ci-joint, peuvent être consultés dans les services.

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Carte de vote à vous

Le Maire,

Thierry LAGNEAU

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal,
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Election du Maire,
4. Fixation du nombre d'Adjoints,
5. Election des Adjoints.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

RAPPORT DE PRESENTATION N° 01

ELECTION DU MAIRE

Il convient de procéder à l'élection du Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

RAPPORT DE PRESENTATION N° 02

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

RAPPORTEUR : M. le MAIRE

Après l'élection du Maire, il y a lieu de désigner le nombre d'Adjointes.
Ce nombre représente au maximum 30 % de l'effectif du conseil municipal, soit 9 adjoints au maximum.
Il est proposé que ce nombre soit de Neuf (9).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

RAPPORT DE PRESENTATION N° 03

ELECTION DES ADJOINTS

RAPPORTEUR : M. le MAIRE

Après l'élection du Maire et la fixation du nombre d'Adjoints, il y a lieu de procéder à l'élection des Adjoints.
Le Conseil Municipal est invité à procéder au vote.